

L'immobilier simplifié

Ou comment gagner du temps pour aller à l'essentiel

Particuliers ou entreprises, vous avez besoin de conseils pour l'acquisition de votre bien immobilier ? De la recherche de financement jusqu'à l'achat, faites-vous accompagner !

Il n'est pas toujours simple d'élaborer son projet immobilier, que ce soit par manque de temps ou de connaissances. C'est là qu'intervient Cécile Levivier, courtier en prêt immobilier. Elle fait le point sur les différentes prestations qui permettent d'optimiser votre dossier.

Simplifiez-vous le financement...

Dès l'ébauche d'un projet immobilier, la consultation de Courtim peut s'avérer judicieuse. « Certains clients ne savent pas quelle somme ils peuvent investir », explique Cécile Levivier. Un calcul d'enveloppe permet alors de connaître les capacités financières de l'emprunteur. Ensuite, vient la recherche du financement le plus adapté. Par ses relations privilégiées avec les banques et une étude approfondie de chaque dossier, Courtim est en mesure d'obtenir les meilleures offres pour ses clients. Il les guide alors dans leur choix, puis procède au montage complet des dossiers. Le dialogue est ainsi facilité entre le client et la banque jusqu'à la signature du contrat de prêt.

... et l'acquisition de votre bien

Courtim peut également vous conseiller dans la recherche de votre bien immobilier. Cécile Levivier est par exemple une chasseuse d'immobilier qui élabore pour vous une sélection de choix. Et si vous souhaitez investir dans un projet à taille humaine pour votre retraite, elle vous recommande tout particulièrement les maisons Ages&Vie. Le concept est unique : le rez-de-chaussée est occupé par des personnes âgées en colocation, tandis qu'à l'étage vivent des assistants de vie et leurs familles. Entièrement gérées par Ages&Vie Habitat, ces maisons sont l'assurance d'avoir fait le bon choix, à tous points de vue.

Consultez un artisan du prêt immobilier

Une offre de service complète est proposée par Courtim à Pontarlier. Installée au centre-ville depuis cinq ans, Cécile Levivier a comme principe le respect des demandes du client, pour une relation privilégiée basée sur la confiance. « Un client



peut choisir de me consulter pour une étape du projet seulement, soit pour une acquisition, soit pour le courtage en prêt », assure-t-elle. L'agence ne facture en outre aucun frais de courtage au particulier, étant rémunérée par la banque en fonction du montant du prêt accordé. Le client se consacre ainsi pleinement à son projet immobilier, en toute sérénité.

© Courtim

6 rue du Docteur Grenier, 25300 Pontarlier

Tél. 03 81 39 40 05, www.courtim.fr